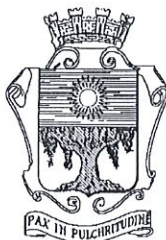


AR PREFECTURE

006-210600110-20200609-DM202017-DE
Reçu le 09/06/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2020/ *17*

DATE D'AFFICHAGE :

09 JUIN 2020

OBJET : CONTENTIEUX PENAL – TRIBUNAL CORRECTIONNEL NICE – CITATION DIRECTE –
DIFFAMATION ET INJURES - DECISION D'ESTER EN JUSTICE

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code pénal,

VU le code de procédure pénale,

VU la délibération n° 08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que par une publication le 16 mars 2020 sur le réseau social « Facebook », accessible au public, Mme Anaïs LEFAUCHEUX, domiciliée à Beaulieu-sur-Mer, a tenu des propos diffamatoires et injurieux à l'encontre de Monsieur le Maire de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant qu'il a été rendu nécessaire d'engager une action pénale afin d'obtenir réparation pour le préjudice subi dans le cadre d'une citation sur le fondement de l'article 390 du code de procédure pénale.

DECIDE

Article 1^{er} : D'ester en justice et de confier la défense des intérêts de Monsieur le Maire, autorité exécutive de la ville de Beaulieu-sur-Mer, à maître Christian SCOLARI, avocat au Barreau de NICE, sis 20, rue Gioffredo à NICE, chargé d'engager toute action pénale suite à la publication diffamante et injurieuse le 16 mars 2020 sur le réseau social « Facebook » par Mme Anaïs LEFAUCHEUX.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le **09 JUIN 2020**

Le Maire,
Roger ROUX



OR